



Etablissement  
Public Territorial

**Séance ordinaire du Bureau territorial du 14 septembre 2021**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION n°2021-09-14\_2445**  
**Subvention à l'association Moissons**  
**solidaires pour leur action en faveur**  
**de la lutte contre le gaspillage alimentaire**  
**et la précarité alimentaire**

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présente/visioconférence en application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et, prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, dans sa version modifiée par la loi du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 08 septembre 2021 et le quorum est réduit à un tiers des membres présents.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté
LEPRÊTRE	Michel	Président	Présent	
DAUMIN	Stéphanie	1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Présente	
VIELHESCAZE	Camille	2 <sup>ème</sup> vice-présidente	Visio	
DELL'AGNOLA	Richard	3 <sup>ème</sup> Vice-président	Visio	
DEFREMONT	Jean-Marc	4 <sup>ème</sup> vice-président	Présent	
BENSARSA REDA	Lamia	5 <sup>ème</sup> vice-présidente	Présente	
BEN CHEIKH	Imène	6 <sup>ème</sup> vice-président	Visio	
DECROUY	Clément	7 <sup>ème</sup> vice-président	Visio	
MARCHAND	Romain	8 <sup>ème</sup> vice-président	Visio	
VALA	Cécilia	9 <sup>ème</sup> vice-présidente	Visio	
GONZALES	Elise	10 <sup>ème</sup> vice-présidente	-	
GROUSSEAU	Jean-Jacques	11 <sup>ème</sup> vice-président	Présent	
VILAIN	Jean-Marie	12 <sup>ème</sup> vice-président	Visio	
LABROUSSE	Sophie	13 <sup>ème</sup> vice-présidente	Représentée	C. Vielhescaze
GRILLON	Eric	14 <sup>ème</sup> vice-président	Visio	
LAURENT	Jean-Luc	15 <sup>ème</sup> vice-président	Visio	
MARCILLAUD	Bruno	16 <sup>ème</sup> vice-président	Visio	
LALLIER	Nathalie	17 <sup>ème</sup> vice-présidente	Visio	
YAVUZ	Métin	18 <sup>ème</sup> vice-président	-	
DUFOUR	Jean-Marc	19 <sup>ème</sup> vice-président	Visio	
LAFON	Gilles	20 <sup>ème</sup> vice-président	Visio	
AGGOUNE	Fatah	1 <sup>er</sup> Conseiller délégué	Présent	
GAUDIN	Philippe	2 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	Présent	
ID ELOUALI	Ali	3 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	-	
BELL-LLOCH	Pierre	4 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	Présent	

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial</b>			25
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2434 à 2447	21	1	22

## Exposé des motifs

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été approuvé le 21 décembre 2019. Ce programme construit à partir d'une analyse détaillée de la production de déchets sur les différents flux propose 28 actions opérationnelles dont la mise en œuvre progressive d'ici 2025 permettra d'atteindre un objectif de réduction de 9 % par rapport à la production de 2016, soit 37 kg par habitant sur cette période.

L'un des axes stratégiques de ce programme concerne la réduction des déchets organiques dans les ordures ménagères résiduelles. En effet ceux-ci représentent près de 30 % du contenu des OMR.

Les résidus du gaspillage alimentaire constituent une part notable de ce pourcentage et notamment le gaspillage issu des invendus des marchés alimentaires, la plupart des marchés étant collectés par les services de l'EPT.

En effet des tonnages importants de fruits et légumes encore tout à fait consommables sont déposés à la fin des marchés dans les poubelles, les commerçants ne souhaitant pas les transporter à nouveau.

Dans une période où de nombreuses personnes se trouvent dans une situation de précarité alimentaire cette situation est donc difficilement acceptable.

C'est ainsi que depuis plusieurs années l'association Moissons Solidaires de Vitry-sur-Seine s'est mobilisé pour assurer sur place 2 fois par semaine lors des marchés alimentaires une collecte des invendus de fruits et légumes auprès des commerçants.

Ces fruits et légumes sont triés et redistribués sur place à des familles en grande précarité.

En moyenne lors de chaque marché ce sont entre 800 et 1000 kg de fruits et légumes collectés et redistribués à une centaine de familles bénéficiaires.

Les membres actifs de cette association sont tous bénévoles et se mobilisent avec énergie toutes les semaines pour assurer cette mission solidaire.

Pour fonctionner l'association ne dispose actuellement que d'une subvention d'un montant de 600 € octroyée par la commune de Vitry Sur Seine.

Pour assurer leur mission l'association Moisson solidaire a besoin de s'équiper régulièrement de matériel pour faciliter la collecte auprès des commerçants et a donc sollicité le SYCTOM et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre pour l'octroi d'un soutien financier complémentaire.

Il est donc proposé d'accorder un soutien financier de 2 000 € à l'association Moissons Solidaires au vu de leur action contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15\_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

**Vu** la compétence de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en matière de collecte et traitement des déchets et la délibération n° 2019-12-21\_1651 portant approbation du Programme Local de Prévention des déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

**Considérant** l'intérêt de l'action de l'association Moissons Solidaires de Vitry Sur Seine contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire ;

**Considérant** que cette action entre tout à fait dans les objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets approuvé par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre en 2019.

**Entendu** le rapport de M. Jean-Marc Defremont ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le bureau territorial délibère, et, à l'unanimité,**

1. Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000 € inscrite au budget 2021 à l'association Moissons Solidaires.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 22**



A Vitry-sur-Seine, le 17 septembre 2021  
Le Président

*Michel LEPRETRE*  
Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 17 septembre 2021  
ayant été publiée le 17 septembre 2021